

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: PREVENTOL A 12-TK 50

Type(s) de produit: TP07 - Produits de protection pour les pellicules

Numéro de l'autorisation: FR-2021-0051

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0015930-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	4
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	6
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	7
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	7
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	7
6. Autres informations	7

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Preventol A 12-TK 50

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Lanxess Deutschland GmbH
	Adresse	Kennedyplatz 1 50569 Köln Allemagne
Numéro de l'autorisation	FR-2021-0051	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0015930-0000	
Date de l'autorisation	14/12/2021	
Date d'expiration de l'autorisation	03/09/2026	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	LANXESS Deutschland GmbH Material Protection Products
Adresse du fabricant	Kennedyplatz 1 D-50569 Köln Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Syngenta Crop Protection AG CH-1870 Monthey Suisse
	Jiangsu Yangnong Chemical Group Co., Ltd, Wenfeng Road Jiangsu 225009 Yangzhou Chine
	Jiangsu SevenContinent Green Chemical Co., Ltd, North Area of Dongsha Chem-Zone Jiangsu, 215600 Zhanjiagang Chine
	LANXESS Corporation, Material Protection Products - MPP, 3499 Grand Avenue PA 15225 Pittsburgh États-Unis
	LANXESS Deutschland GmbH Material Protection Products - MPP, Chempark, Building R 9 47829 Krefeld-Uerdingen Allemagne
	Ursa Chemie GmbH Am Alten Galgen 14 56410 Montabauer Allemagne

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	48 - 1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-triazole (propiconazole)
Nom du fabricant	LANXESS Deutschland GmbH Material Protection Products
Adresse du fabricant	Kennedyplatz 1 D-50569 Köln Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Syngenta Crop Protection AG CH-1870 Monthey Suisse
	Jiangsu Yangnong Chemical Group Co., Ltd, Wenfeng Road Jiangsu 225009 Yangzhou Chine
	Jiangsu SevenContinent Green Chemical Co., Ltd, North Area of Dongsha Chem-Zone Jiangsu, 215600 Zhanjiagang Chine

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-		Substance active	60207-90-1	262-104-4	50
Dipropylene glycol monomethyl ether	Dipropylène-glycol éther monométhyle	Substance non active	34590-94-8	252-104-2	50

2.2. Type de formulation

AL – Autre liquide

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Nocif en cas d'ingestion.
 Peut provoquer une allergie cutanée.
 Peut nuire au fœtus.
 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Se procurer les instructions avant utilisation.
 Ne pas manipuler avant d' avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 Éviter de respirer les .
 Se laver soigneusement après manipulation.
 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
 Éviter le rejet dans l'environnement.
 Porter .
 EN CAS D'INGESTION:
 Appeler en cas de malaise.
 Rincer la bouche.
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:Laver abondamment à l'eau.
 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:Consulter un médecin.
 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:Consulter un médecin.
 Enlever les vêtements contaminés.Et les laver avant réutilisation.
 Recueillir le produit répandu.
 Garder sous cléf.

Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Protection pour peintures et revêtements à base d'eau et de solvants

Type de produit	TP07 - Produits de protection pour les pellicules
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Pas de données Nom commun: Champignons (moisissures et levures) Stade de développement: Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Intérieur PREVENTOL A 12-TK 50 est un produit directement intégré à la composition des peintures ou des revêtements lors de leur fabrication en milieu industriel. Les peintures et revêtements traités ne sont utilisés qu'à l'extérieur.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Mélange dans un système fermé Description détaillée: -
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 5,6 g - 6 g de produit PREVENTOL A 12-TK 50 par kg Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: 5,6 g - 6 g de produit PREVENTOL A 12-TK 50 par kg de matrice traitée (0.56% - 0.6 % correspondant à 0.28% -0.3% de Propiconazole). Le produit ne sera appliqué qu'une seule fois lors de la fabrication des produits à protéger. Pour les peintures et revêtements traités destinés à un usage non professionnel, la concentration en propiconazole doit être inférieure à 0,3% (6 g de PREVENTOL A 12-TK 50 par kg de produits à préserver).
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidon 25 kg (Acier - DIN EN 10130 + A1-DC01-A) avec doublure intérieure en PEHD

Tambour 220 kg (Acier- DIN EN 10130 + A1-DC01-A) avec doublure intérieure en PEHD

IBC 1100 kg (PEHD)

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- En cas d'inefficacité du traitement prévenir le détenteur de l'autorisation
- La dose dépend fortement de la matrice traitée et de l'utilisation attendue. Par conséquent, des tests microbiologiques devront être mise en place par l'utilisateur du produit PREVENTOL A 12-TK 50 afin de déterminer la dose efficace en fonction de la matrice/système traité et du taux d'application du produit dans le produit à préserver. Si nécessaire, consulter le fabricant du produit de protection.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Porter des gants résistants aux produits chimiques et une combinaison de protection de catégorie III type 6 (matériau à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de mélange/chargement du produit PREVENTOL A 12-TK 50, ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage.
- La conservation des peintures à base de styrène n'est pas autorisée.
- Ne pas utiliser le produit PREVENTOL A 12-TK 50 dans des peintures et revêtements pouvant être en contact direct avec des denrées ou des boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou des animaux de rente.
- Pour les peintures et revêtements traités destinés aux non professionnels, la concentration en propiconazole doit être inférieure à 0,3%.

Lors de la manipulation des peintures et revêtements traités avec le produit PREVENTOL A 12-TK 50

- Pendant la phase d'application en milieu industriel par déluge, trempage manuel ou automatique et pulvérisation des peintures et revêtements à base d'eau, porter des gants de protection résistants aux produits chimiques (matériau à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Pendant la phase d'application en milieu industriel par déluge des peintures et revêtements à base de solvant, porter des gants de protection résistants aux produits chimiques (matériau à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Pendant la phase d'application in situ par pulvérisation manuelle des peintures et revêtements à base d'eau ou de solvant, porter des gants résistants aux produits chimiques, une combinaison de protection de catégorie III type 6 (matériau à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et un équipement de protection respiratoire.
- L'application par des utilisateurs non professionnels de peintures et revêtements traités doit se faire avec un pinceau et/ou un rouleau uniquement.

Lors de l'étiquetage des peintures et revêtements traités avec le produit PREVENTOL A 12-TK 50

- Le texte d'avertissement suivant doit être ajouté à l'étiquette du produit dans lequel le PREVENTOL A 12-TK 50 est appliqué: « Le stockage des articles peints en milieu industriel n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Toute émission de peinture doit être collectée pour être réutilisée ou éliminée. »
- Pour les peintures et revêtements conçus pour une application in situ (à la fois professionnels et non professionnels), l'avertissement suivant doit être inclus sur l'étiquette du produit dans lequel le PREVENTOL A 12-TK 50 est ajouté: « Lors de l'application in situ, le sol doit être protégé par un revêtement imperméable de manière à limiter les émissions vers l'environnement. »

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas d'ingestion : rincer la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de conservation : 24 mois.
- Conserver dans l'emballage d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil.
- Éliminer toutes les sources inflammables.
- Séparer des matières oxydantes.

6. Autres informations

-

